

## JAMAÏQUE

Le gouvernement ouvre la voie aux exécutions

Index AI : AIMR 38/08/97

Amnesty International a accusé ce jour (vendredi 24 octobre 1997) le gouvernement de la Jamaïque de tenter de se soustraire à l'examen, par la communauté internationale, de la situation des droits fondamentaux de ses citoyens. Ce pays a en effet annoncé son intention de dénoncer le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Premier protocole facultatif du PIDCP).

« La Jamaïque est le premier pays à dénoncer ce protocole, a déclaré ce jour l'Organisation. Ce faisant, le gouvernement prive les Jamaïcains victimes de violations de leurs droits fondamentaux du droit d'être protégés par le Comité des droits de l'homme. »

Aux termes du Protocole, les personnes qui prétendent que leurs droits fondamentaux ont été violés par l'État peuvent faire appel au Comité des droits de l'homme, l'organe des Nations unies chargé de veiller au respect des dispositions du PIDCP par les États parties. Ce traité protège les droits fondamentaux de l'homme, notamment le droit de ne pas être torturé, le droit à la vie et le droit à un procès équitable.

Le Comité des droits de l'homme s'est penché sur de nombreuses plaintes émanant de la Jamaïque et a découvert que le gouvernement avait violé à maintes reprises les droits individuels proclamés par le PIDCP. De nombreuses requêtes lui avaient été adressées par des prisonniers sous le coup d'une condamnation à mort.

« Quarante-neuf hommes se trouvent actuellement dans les couloirs de la mort à la Jamaïque. Pour eux, l'étau se resserre. Les détenus condamnés à la peine capitale risquent d'être arbitrairement exécutés si on leur refuse le droit de faire réexaminer leur cas par le Comité des droits de l'homme », a affirmé Amnesty International.

L'Organisation appelle le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mary Robinson, à prendre immédiatement des mesures et à exhorter le gouvernement de la Jamaïque à reconsidérer sa décision de dénoncer le Protocole.

Le seul autre pays qui ait cessé d'être partie à un instrument de défense des droits de l'homme des Nations unies ces dernières

années est la Corée du Nord, qui a dénoncé le PIDCP lui-même au mois d'août de cette année 1